

25 SEP. 2015

COURRIER ARRIVE

MAIRIE DE SAINT-EUGENE
47 route Gaspard de Madronnet
17520 SAINT-EUGENE
05.46.49.17.61
saint.eugene@mairie17.com

Le 24 septembre 2015

Le maire de St-Eugène

A DREAL POITOU-CHARENTES

Objet : éligibilité à évaluation environnementale d'un projet de carte communale

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L121-10, R121-14, R121-15 et R121-16 du Code de l'Urbanisme, je vous consulte dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Saint-Eugène afin de déterminer l'éligibilité de mon projet à évaluation environnementale.

Selon l'article R121-14-1 du Code de l'Urbanisme, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Les documents relatifs au projet de carte communale peuvent être demandés directement au cabinet URBAN HYMNS (de ST SAUVANT) auprès de M. Mathieu FAVRIAU à l'adresse mail suivante : **m.favriau@gmail.com**.

Monsieur le Directeur, veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire
Pierre BOUCHE

